

Kit téléphonique

Objet :

Offrir une carte téléphonique prépayée, remise dans un étui accompagnée d'un livret d'adresses utiles pour l'insertion.

Permettre aux bénéficiaires du R.M.I. et de l'Allocation de Parent Isolé (A.P.I.) de rompre leur isolement et de poursuivre leurs démarches d'insertion.

Bénéficiaires :

Être résident dans le département de l'Oise et en situation régulière.

Bénéficiaire du R.M.I., de l'A.P.I. et/ou s'inscrire dans une démarche d'insertion.

Modalités :

La carte téléphonique correspond au montant prépayé pour une durée d'appel de 120 minutes sur un poste fixe.

La durée de validité de la carte téléphonique est de 3 mois à compter du premier appel téléphonique passé.

Elle ne peut dépasser une utilisation au-delà des 6 mois.

Ce kit prépayé est anonyme. Le Conseil général finance l'intégralité de ces kits dans le cadre des marchés publics.

Démarche :

Demande selon le formulaire du Département disponible dans les Circonscriptions d'Interventions Sanitaires et Sociales.

La demande peut se faire auprès de tous les référents RMI, Partenaires pour l'Emploi ou C.P.A.I. de Compiègne et Noyon. Les personnes peuvent s'adresser auprès des Maisons de la Solidarité et des Familles (M.S.F.).

Service instructeur :

Tous les référents RMI, les Partenaires pour l'Emploi, et les Centres Permanents d'Accueil et d'Insertion (C.P.A.I.) de Compiègne et Noyon peuvent instruire la demande auprès des cadres de Maisons de la Solidarité et des Familles (M.S.F.), qui sont les seuls habilités à délivrer les kits téléphone.

Informations complémentaires au 03 44 06 66 12 E mail: gilles.petitbon@cg60.fr

+ d'info :

Délégation Départementale à la Solidarité

Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion

Tel : 03.44.06.65.62

www.oise.fr